



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 17 décembre 2020

Objet de la délibération

OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE EN 2021

Le dix sept décembre deux mille vingt à 18h00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Yves GUYOT, Claudine CORPART, Thierry FALQUERHO, Valérie MAHÉ, Julian PONDAVEN, Marie-Françoise CÉREZ, Pascal LE LIBOUX, Laure LE MARÉCHAL, Frédéric TOUSSAINT, Peggy CACLIN, Roselyne MALARDÉ, Philippe PERRONNO, Jacques KERZERHO, Jean-François LE CORFF, Tiphaine SIRET, Gwendal HENRY, Anne-Laure LE DOUSSAL, Yves DOUAY, Joël TRÉCANT, Lisenn LE CLOIREC, Fabrice LEBRETON, Aurélia HENRIO, Pierre-Yves LE BOUDEC, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ, Julien LE DOUSSAL, Christian LE BOULAIRE

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY à Michèle DOLLÉ, Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Martine JOURDAIN à Thierry FALQUERHO, Catherine JULÉ à Anne-Laure LE DOUSSAL, Michèle LE BAIL à Christian LE BOULAIRE

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur DOUAY Yves** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction Aménagement Patrimoine

N° 2020.12.018

OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE EN 2021

Rapporteur : Pascal LE LIBOUX

Comme chaque année, le conseil municipal doit se prononcer sur l'ouverture des commerces le dimanche pour l'année suivante après consultation des organisations syndicales.

Lorient Agglomération souhaite qu'une position commune soit adoptée.

Une réunion de « gouvernance commerce » s'est tenue et une délibération sera proposée le 8 décembre prochain lors du conseil communautaire pour une ouverture possible de 6 dimanches en 2021, à libre appréciation des communes.

Le tronc commun reste les soldes d'hivers, et minimum deux dimanches avant Noël. Pour info, la demande de la ville de Lorient porte sur : les 10 janvier 2021 (1er dimanche des soldes d'hiver) ; 27 juin 2021 (1er dimanche des soldes d'été) ; 8 août 2021 (festival Interceltique) ; 5 décembre 2021, 12 décembre 2021, 19 décembre 2021 (dimanches avant Noël).

La Ville d'Hennebont doit donc se positionner sur ces dates. Il est proposé comme chaque année de permettre l'ouverture des commerces CINQ dimanches en 2021 à savoir :

- Le premier dimanche des soldes d'hiver soit le 24 janvier,
- Le premier dimanche des soldes d'été soit le 27 juin,
- Les dimanches précédents les fêtes de fin d'année soit les 12, 19 et 26 décembre.

Trois commerces ont sollicité cette dérogation : le Centre Leclerc pour le 19 décembre (de 9h à 19h), Lidl pour les 19 et 26 décembre (de 8h30 à 19h30) et Chauss' Expo pour les 10 janvier, 4 juillet, 29 août, 21 et 28 novembre, 5, 12 et 19 décembre.

Les organisations syndicales ont été consultées. La CGT émet un avis défavorable, la CFE-CGC émet un avis favorable sous réserve du respect des dispositions du code du travail et le MEDEF et la CPME56 un avis favorable. La CFDT, quant à elle, souhaite un accord de territoire et un débat entre toutes les organisations syndicales (patronales et salariales), les associations de commerçants et les élus territoriaux. De plus, elle met en avant les conditions de travail dégradées des personnels en raison de l'épidémie de COVID 19 et souhaiterait que les salariés puissent conserver leurs dimanches en 2021. En l'absence de concertation, elle émet un avis défavorable.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 30 novembre 2020,
Vu l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 4 décembre 2020,
Vu l'avis des organisations syndicales consultées,
Vu le positionnement de Lorient Agglomération,
Vu les demandes de dérogations sollicitées,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

➔ **APPROUVE** les dates d'ouverture proposées, ci-dessus.

**Catherine JULÉ ayant donné pouvoir à Anne-Laure LE DOUSSAL ne prend pas part au vote.
Délibération adoptée par 17 voix Pour et 11 voix Contre, 4 Abstention(s).**

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU